

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [22/12/2023](#)

Date de convocation : 30 novembre 2023
Date d'affichage : 30 novembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 33
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jean-Luc Borel, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Bernadette Vitale,

Procurations de : Catherine Serra à Richard Rouzet, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Josianne Maurin à Jean-Louis Robert, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Michel Partage, Serge Robin

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-121
Achat du musée de la vannerie à Cadenet

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1311-9 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1111-1 et suivants ;

Vu l'avis des Domaines en date du 10 juillet 2023 ;

Vu l'état description de division en volumes en date du 13 mai 2022 ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts de l'Association Syndicale Libre (ASL) « La Glaneuse »

Considérant que par courrier daté du 24 octobre 2023, Madame Dominique SANTONI, Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse a confirmé la volonté de sa collectivité de céder le Musée de la Vannerie et ses collections sis à CADENET à COTELUB sous réserve de l'approbation de son assemblée délibérante,

Considérant que COTELUB a manifesté son intention d'acquérir ledit musée par un courrier en réponse en date du 30 novembre 2023.

Considérant que ce musée est intégré dans un ensemble immobilier dénommé « La Glaneuse », sis sur la commune de CADENET, 4 avenue Philippe de Girard composé de différents locaux autour d'une voie intérieure qui supporte différents équipements communs,

Considérant que le Musée de la Vannerie occupe différents locaux au sein du site de « La Glaneuse » distribués de la manière suivante, à savoir,

- Les volumes 2, 3 et 4 d'un local implanté sur la parcelle cadastrée section A1 numéro 277 divisé en volumes depuis 2012 par les soins du Département, correspondant au second étage et sa mezzanine d'une surface de 262m² dudit local, à une pièce à usage de réserve de 42m² et des sanitaires de 12m² au rez de chaussée, à un escalier, un passage sur dalle et un transformateur,

- La parcelle cadastrée section AI numéro 279 à usage de réserve (de l'autre côté de la voirie de desserte intérieure) d'une surface de 58 m²,
- Et la parcelle cadastrée section AI, numéro 283 à usage de place de parking,

Considérant que pour le bon accès et usage du site de « La Glaneuse » tout autant pour les autres propriétaires que pour les agents de COTELUB et les visiteurs des servitudes conventionnelles seront à prévoir à l'acte d'acquisition et notamment,

- Une servitude de passage pour le passage sur dalle ;
- Une servitude de passage pour l'accès aux compteurs d'eau et compteurs électriques.

Considérant par ailleurs que la voirie intérieure de desserte de « La glaneuse », propriété actuelle du Département relève du périmètre d'une Association Syndicale Libre (ASL) « La Glaneuse »,

Considérant que ladite ASL a pour objet la gestion des équipements communs qui desservent les différents locaux de « La Glaneuse » et notamment les volumes 3 et 4 de la parcelle AI 277 et les parcelles AI 279 et AI 283 et a vocation à devenir prochainement propriétaire de cette voirie de desserte intérieure,

Considérant que le transfert de propriété opéré entre COTELUB et le département pour l'acquisition du Musée de la Vannerie emporte automatiquement adhésion à cette ASL,

Considérant que l'ensemble immobilier dénommé « Musée de la Vannerie » a été évalué à 239 320,00 euros par le Pôle d'évaluation domaniale de Vaucluse et constitue le prix d'acquisition pour approbation,

Considérant que la vente sera reçue par l'office notarial SCP LAPEYRE-DUCROS-AUDEMARD, Notaire à Avignon,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver les conditions d'acquisition du Musée de la Vannerie telles que relatées ci-dessus,
- D'approuver l'adhésion à l'Association Syndicale Libre « La Glaneuse »,
- De dire que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur qui s'y oblige,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette fin et à subdéléguer sa signature en cas d'empêchement.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** les conditions d'acquisition du Musée de la Vannerie telles que relatées ci-dessus,
- **D'approuver** l'adhésion à l'Association Syndicale Libre « La Glaneuse »,
- **De dire** que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur qui s'y oblige,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette fin et à subdéléguer sa signature en cas d'empêchement.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

38 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

